



Diffamation plainte pour vol

Par **CelineG62**, le **03/07/2017 à 17:50**

Bonjour. Je vais essayé de faire simple. Je travaille dans une école basée sur plusieurs sites différents. La classe des cm1 à gagné un concours le prix étant une tablette. Ils auraient apparemment reçu cette tablette le lundi sauf qu'en réalité celle ci fut livrée le vendredi. Le professeur un peu acharné à fait son enquête pour savoir si quelqu'un a vu le livreur le lundi devant l'école. Une seule personne fit m'avoir vu avec un carton ce fameux lundi. Sauf qu'effectivement j'avais un carton de livres et non une tablette. Il a porté plainte pour vol alors qu'il a cette tablette. Est ce possible de déposé plainte pour vol de quelques jours? De plus basé sur des suppositions non prouvées ?

Par **jos38**, le **03/07/2017 à 17:57**

bonjour. pour ma part, je n'ai rien compris. on vous accuse d'avoir gardé cette tablette livrée le vendredi jusqu'au lundi suivant?

Par **CelineG62**, le **03/07/2017 à 18:01**

Bonjour. Non on m'a accusé d'avoir réceptionné la tablette le lundi et de l'avoir donné que le vendredi. La gendarmerie m'à dit que effectivement oui c'est du vol. Donc même dans l'hypothèse où effectivement j'aurais réceptionné cette tablette le lundi et donné au professeur le vendredi comment peut on porter plainte contre moi pour vol?

Par **CelineG62**, le **03/07/2017** à **18:04**

A savoir qu'il a eu sa tablette emballée, neuve et non dégradée le vendredi et il a porté plainte aujourd'hui.

Par **morobar**, le **04/07/2017** à **07:43**

Bonjour,

Vous n'avez qu'à déclarer lui avoir remis le même jour de la réception sans préciser le jour exact, dont vous ne vous souvenez plus.